



Bienvenue au club de Judo, Ju-Jitsu, Self-Défense et Taïso de Maisons-Laffitte

Les professeurs et les membres du bureau sont heureux de vous accueillir pour une nouvelle année de Judo, Ju-Jitsu, Self-Défense ou Taïso. Afin que l'année se passe dans les meilleures conditions pour tous, merci de bien lire les informations suivantes :

Le club de judo fait partie de l'Union Sportive de Maisons-Laffitte mais la vie quotidienne du club est gérée par des bénévoles. Ils font le maximum pour répondre à vos demandes mais n'oubliez pas que c'est une activité en plus de leur travail.

Le Judo est un sport basé sur 8 valeurs : la modestie, la politesse, la sincérité, l'amitié, le contrôle de soi, le courage, le respect et l'honneur. Cela implique donc entre autres que :

- Il faut respecter les horaires des cours par correction vis-à-vis du professeur et des autres élèves.
- Vous devez avoir une tenue adaptée et propre :
 - o Des claquettes pour aller du vestiaire au tatamis. Il ne faut pas marcher pieds nus hors du tatamis
 - o Votre kimono doit être propre et en bon état
 - o Votre kimono doit être adapté à votre taille
Le club vend des kimonos neufs et d'occasions et rachète votre kimono sous conditions
 - o Les filles doivent porter un t-shirt blanc sous leur kimono
 - o Vos ongles de mains et de pieds doivent être taillés et propres
- Les professeurs sont à votre écoute mais ont un planning assez serré. N'hésitez pas avant de les questionner à nous envoyer un email, en particulier pour tous les sujets de licences, paiements, horaires, kimonos.
- Les professeurs ne prennent en charge les élèves qu'à l'entrée du dojo et ne peuvent pas rester pour vous attendre à la fin de son dernier cours. Pour les plus petits vous devez accompagner votre enfant jusqu'au dojo et venir l'y chercher.

Echanger avec le club

Tout au long de l'année, le club communiquera avec vous depuis les adresses mails suivantes, pensez à les ajouter dans vos expéditeurs approuvés pour qu'elles ne se retrouvent pas en indésirable :

- o info@maisons-laffitte-judo.com
- o compet@maisons-laffitte-judo.com
- o textile@maisons-laffitte-judo.com

Si vous avez l'impression de ne pas recevoir de communication de notre part, n'hésitez pas à nous écrire pour vérifier que votre mail est correctement enregistré. Dans tous les cas pensez à indiquer le nom, le prénom et le cours suivi par votre enfant.

Vous pouvez aussi nous contacter via le site web <https://www.maisons-laffitte-judo.com/> et par facebook @usmljudo78

Challenge compétiteur

Le judo est un sport de combat et le club souhaite l'encourager. Les professeurs et le bureau communiqueront régulièrement avec vous via des flyers et des mails pour vous prévenir et vous proposer de vous inscrire aux compétitions à venir. Les professeurs seront présents au maximum de leur possibilités pour accompagner les compétiteurs. Par respect pour eux et pour les organisateurs vous devez aller aux compétitions pour lesquelles vous êtes inscrits.

Fête du club

A la fin de l'année (mai/juin), le club organise sa fête annuelle. Le samedi est l'occasion de se retrouver pour partager et découvrir les différentes activités proposées par le club. Le dimanche nous organisons une compétition amicale à destination des 6 à 11 ans. Votre aide sera bienvenue à ce moment là pour nous aider à l'organisation de cette journée.

Licence et cotisation

Le club est une association loi 1901 à but non lucratif. La cotisation demandée correspond donc uniquement au frais de fonctionnement, essentiellement les salaires de professeurs.

Votre cotisation se décompose ainsi :

- La licence de la fédération de judo : 41 €. Elle comprend une assurance et permet entre autres l'organisation de compétitions et événements tout au long de l'année
- La cotisation de l'USML : entre 33 et 45 € selon les âges. L'USML est l'organisation commune à toutes les sections et assure la vie au quotidien de notre section, réservation des salles, échanges avec la mairie, établissement des fiches de paye des professeurs. Si vous faites partie de plusieurs associations dépendant de l'USML vous ne payez cette cotisation qu'une fois.
- Fluides (électricité et chauffage) : 8 €. Depuis 2022 la mairie facture l'électricité et le chauffage aux associations. Ce coût est spécifique à chaque section et est ajusté tous les ans.
- La cotisation de la section : de 160 € à 235 €. C'est cette cotisation qui paye les professeurs et permet la vie de la section judo tout au long de l'année (fête du judo, récompenses, challenge compétiteur etc)

Les événements à retenir pour le début d'année 2023 / 2024

- Début des cours : lundi 11 septembre 2023
- Assemblée Générale : vendredi 6 octobre 2023 à 19 heures, salle Freddy Leroux, 15 av. Desaix